GO/INA

#### **BURKINA FASO**

\_\_\_\_

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2018- 0502 /PRES rectifiant le décret n°2017-0514/PRES du 27 juin 2017 promulguant la loi n°033-2017/AN du 22 mai 2017 portant ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique signée à Moscou le 28 octobre 2011.

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

**VU** la Constitution;

VU la lettre n°2017-060/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 09 juin 2017 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°033-2017/AN du 22 mai 2017 portant ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique signée à Moscou le 28 octobre 2011;

## **DECRETE**

**ARTICLE 1:** 

L'intitulé et l'article 1 du décret n°2017-0514/PRES du 27 juin 2017 promulguant la loi n°033-2017/AN du 22 mai 2017 portant ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique signée à Moscou le 28 octobre 2011 est restifié ainsi qu'il :

#### Au lieu de

Décret n° 2017-0514/PRES du 27 juin 2017 promulguant la loi n°033-2017/AN du 22 mai 2017 portant ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique signée à Moscou le 28 octobre 2011

#### **Lire**

Décret n° 2017-0514/PRES du 27 juin 2017 promulguant la loi n°033-2017/AN du 22 mai 2017 portant **autorisation de** ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique signée à Moscou le 28 octobre 2011

#### <u>Au lieu de</u>

## ARTICLE 1

Est promulguée la loi n°033-2017/AN du 22 mai 2017 portant ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique signée à Moscou le 28 octobre 2011.

### Lire

## ARTICLE 1

Est promulguée la loi n°033-2017/AN du 22 mai 2017 portant autorisation de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique signée à Moscou le 28 octobre 2011.

# ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 juin 2018



